

Portée par une large coalition, l'initiative Climat urbain a été lancée jeudi. Elle vise à convertir 10% de la voie publique en espaces verts ou dédiés à la mobilité douce

Initiative pour «croquer le bitume»

MOHAMED MUSADAK

Climat ► «Il n'y a pas de meilleure image que celle de devoir crier par dessus le trafic routier pour illustrer la nécessité de cette initiative», plaisante Louise Trottet, vice-présidente des Verts et membre du comité de Pro vélo. C'est en effet dans un petit square bruyant, situé entre la rue Leschot et la place des Philosophes, que l'association ActifTrafic, accompagnée de ses nombreux soutiens politiques et associatifs, a lancé jeudi l'initiative cantonale Climat urbain.

Un texte qui vise à convertir 10% de la voie publique dévolue au trafic individuel motorisé, à raison d'1% par an pendant dix ans, en espaces végétalisés ou dédiés à la mobilité douce (piétonisation, aménagements cyclables ou encore voies réservées aux transports publics). Si l'initiative est cantonale, la mesure ne s'appliquerait que sur le territoire des treize communes genevoises de plus de 10 000 habitants.

«Dix ans après l'acceptation par le peuple de l'initiative 144 pour la mobilité douce, nous avons décidé de poursuivre la dynamique pour répondre au défi urgent du changement climatique», expose Thibault Schneeberger, coordinateur en Suisse romande d'ActifTrafic. Comme son aînée, l'initiative Climat urbain est lancée dans plusieurs régions de Suisse: le canton de Bâle-Ville et les villes de Saint-Gall, Winterthur et Zurich.

Lutter contre le CO₂ et les îlots de chaleur

«Cette initiative s'attaque aux causes et aux conséquences du réchauffement climatique en diminuant l'espace dévolu à la voiture», poursuit le militant. Avec pour objectifs prioritaires de combattre les émissions de gaz carbonique et le réchauffement



Le lancement de l'initiative était accompagné par la performance Halo de fraîcheur de Footwa d'Imobilité. ÉRIC ROSET

climatique. «Un tiers des émissions de CO₂ en Suisse sont dues au trafic routier, détaille-t-il. La priorité doit être mise sur les villes, qui subiront le plus fortement les hausses de température à cause du peu de végétation et de la réflexion de l'asphalte, notamment.» A Genève, en particulier, on s'attend à en subir de plein fouet les consé-

quences. Selon le Réseau de recherche sur le changement climatique urbain, la cité de Calvin se classe en deuxième position des villes qui subiront le pire réchauffement: 2,5 degrés de plus en 2030 et jusqu'à 4,5 degrés en 2050.

Pour permettre la mise en œuvre du texte, les initiants ont prévus plusieurs mesures. Premièrement, les

autorités seraient tenues de veiller au maintien de la végétation existante, le débat sur la coupe des arbres étant devenu incontournable. Deuxièmement, une commission consultative, chargée de surveiller la mise en œuvre de la loi, serait instaurée. Le Conseil d'Etat devrait lui remettre un rapport pour en rendre compte tous les deux

ans. L'objectif étant d'éviter les écueils qu'a subi l'initiative 144 dont l'application, encore partielle, a mis très longtemps à se dessiner.

Ne plus compenser les places de stationnement

Mais l'élément le plus important du dispositif n'est pas là: les espaces regagnés sur la voiture dans le cadre de l'initiative ne seraient plus soumis au principe de compensation des places de stationnement. «C'est ingénieux, ça permet à cette initiative d'être un vrai 'croque-bitume'», s'enthousiasme Louise Trottet. Et pour cause: si elle devait aboutir, ce serait environ un million de mètres carrés repris au trafic routier, soit l'équivalent de la moitié du tarmac de l'aéroport.

«Cette initiative s'attaque aux causes et aux conséquences du réchauffement climatique en diminuant l'espace dévolu à la voiture»

Thibault Schneeberger

Pour y parvenir, les initiants peuvent compter sur le soutien d'une large coalition politique et de la société civile: l'Alternative et les Verts libéraux au niveau politique, et une vingtaine d'associations parmi lesquelles l'ATE, Pro vélo, l'Avivo ou encore la Grève du climat. Ils et elles ont jusqu'au 30 août pour récolter 5398 signatures. I

Nouveau rapport sur le harcèlement à l'école

Ecole ► La commission de gestion du Grand Conseil a rendu, jeudi, son rapport sur le harcèlement en milieu scolaire. Un travail réclamé par plusieurs textes parlementaires après la parution dans la presse, en 2017, de plusieurs cas de harcèlement d'élèves émanant de professeurs, dont Tariq Ramadan, explique le député Jean Rossiaud, rapporteur de commission. «Deux motions demandaient de faire la lumière sur comment le Département de l'instruction publique (DIP) traitait ce type d'affaires et si des mécanismes avaient été mis en place pour que les victimes d'actes illégaux, illicites ou inappropriés soient entendues en toute sécurité.»

Une sous-commission a été créée dans ce but. «Il faut rappeler que l'immense majorité des enseignants se comporte parfaitement bien, mais nous avons constaté que pendant longtemps, lorsqu'il y avait un problème, les élèves n'osaient pas en parler, une sorte d'omerta régnait», affirme Jean Rossiaud. Une fois la parole libérée, no-

tamment à la suite du mouvement #metoo, «le DIP a pris les choses au sérieux et édicté de nouvelles directives et procédures pour permettre des dénonciations aux hiérarchies des établissements, mais aussi directement au Département», relève-t-il.

Selon l'élue vert – qui a démissionné jeudi soir à la suite de l'élection au Conseil d'Etat de sa compagne Fabienne Fischer –, les professeur-es sont parfaitement informé-es du contenu des directives sur le harcèlement et de l'interdiction de toutes relations sexuelles, même consenties, entre enseignant-es et élèves. «Mais le rapport recommande au DIP de mettre en place un plan de communication à l'intention des parents et des élèves pour qu'ils prennent conscience de leurs droits, afin que les lignes rouges soient mieux respectées.»

Franceline Dupenloup, ex-Madame égalité du DIP, loue le travail effectué. «Les commissaires ont cerné les enjeux, leur rapport est précis et leurs propo-

sitions, concernant la formation, l'accompagnement des victimes présumées, la clarification des procédures et l'obligation de dénoncer, parfaitement adaptées.»

En particulier, elle rejoint les recommandations des députés quant à la nécessité de réaffirmer explicitement l'interdiction des relations sexuelles entre élèves et enseignant-es et l'obligation de les dénoncer. «Celles-ci avaient été affaiblies au fil des remaniements pour devenir brumeuses, et ce aux dépens des victimes», souligne encore Franceline Dupenloup.

Elle-même personne amenée à donner des renseignements après une plainte du DIP consécutive à des fuites concernant le comportement inadéquat d'un professeur envers des élèves, elle craint que la justice ne devienne un outil pour faire taire les victimes. «Le rapport mentionne le cas d'une jeune fille ayant renoncé à sa plainte par crainte d'être en retour victime d'une plainte en diffamation.»

GKN ET CPR

«Ne pas opposer les musiques»

Votation communale ► Jeudi, les partisans et les partisanes de la Cité de la musique ont dit tout leur enthousiasme pour ce projet qui joue son destin dans les urnes de la Ville de Genève le 13 juin. Le spectre est large et inhabituel, puisque le comité unitaire réunit le Parti socialiste, le PDC, le PLR, le MCG et le Parti vert libéral, ainsi que les associations économiques, des riverain-es et des musicien-es, sachant que le milieu est divisé.

Présidente de la section municipale socialiste, Joëlle Bertossa se réjouit de ce nouveau projet culturel, avec des lieux de répétition, programmation et représentation pour «tous les publics» et offrant des opportunités à «tous les musiciens et toutes les musiciennes». Le bâtiment réunira l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Haute école de musique (HEM) en face de la place des Nations.

Camelo Longana, pour le PDC, déclare que ce «hub de formation culturelle» permettra enfin aux étudiantes et étudiants de la HEM de bénéficier de bonnes conditions, tant les actuels locaux sont vétustes et dispersés. Quant à l'OSR, il aura lui

aussi un lieu dédié et adapté, se réjouit le MCG Daniel Sormanni. De quoi libérer le Victoria Hall pour d'autres actrices et acteurs.

Présidente vert libérale, Marie-Claude Sawerschel se distingue du Parti écologiste: «Je tire mon chapeau aux initiants, car ils ont su diminuer l'emprise au sol pour préserver la nature autant que possible, dont l'allée de chênes centenaires, tout en prévoyant deux nouveaux étangs favorables à la biodiversité dans le futur parc.»

«Elle sera à Genève ce qu'est l'opéra de Sydney à l'Australie»

Vincent Subilia

Le PLR Rémy Burri, également président d'honneur de l'Union genevoise des musiques et chorales, réfute tout «projet élitiste, puisqu'il accueillera aussi des musiciens amateurs».

Marisa Rezzonico, résidente des Genève's, dit vivre dans un «quartier dortoir» avec très peu de commerces, restaurants ou

lieux de rencontres. Le parc et l'espace culturel le dynamiseront enfin, espère-t-elle. En écho, Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services, affirme que la Cité apportera de «précieuses retombées économiques», stimulant restaurants, taxis, hôtels... Et elle fera rayonner Genève: «La Cité de la musique sera à Genève ce qu'est l'opéra de Sydney à l'Australie.»

Les 300 millions pour la construction offerts sans contrepartie pour l'essentiel par la Fondation Wilsdorf sont «une occasion en or», avertit le pianiste de jazz Marc Perrenoud. S'il appelle de ses vœux un rééquilibrage des budgets publics entre musique classique et musiques actuelles, il prévient: «Détruire ce projet ne fera pas avancer cette cause.» Le comité refuse d'opposer les musiques entre elles. Le projet amènera de nouveaux financements, impliquant pour la première fois le canton, souligne Joëlle Bertossa. La fondation pour la Cité de la musique est claire: en cas de non, elle n'a pas de plan B ailleurs et tirera la prise.

RACHAD ARMANIOS